

ASSISES DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SALON DES SOLUTIONS TECHNIQUES ROUEN - 02/04 JUIN 2010

FICHE DE RESERVATION HÔTELIÈRE

à retourner Avant le 2 avril 2010

à Office de Tourisme de la Communauté de Rouen vallée de Seine – Normandie
25 place de la cathédrale - B.P. 666 – 76008 ROUEN CEDEX – Tél : 02.32.08.32.47 Fax : 02.32.08.32.49
e.mail : commercial1@rouentourisme.com

ETABLIR UNE FICHE PAR CHAMBRE

Mademoiselle Madame Monsieur
 Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Téléphone : Fax :

JE SOUHAITE ÊTRE HEBERGE DANS LE MÊME HÔTEL QUE :

Merci de me préciser votre moyen de transport :

Voiture Train Avion

HEBERGEMENT

Quelle catégorie ?

3* 2* 1*

Type de chambre :

Individuelle Double, grand lit Double, lits jumeaux Nombre de personne (s) :

Date et heure d'arrivée à l'hôtel : le à heures

Date de départ de l'hôtel : le

Prix Congrès en euros - Chambre et petit-déjeuner compris TTC

Catégorie	chambre individuelle pour 1 personne	chambre double pour 2 personnes	Arrhes + frais de dossier (10 €)
3*	83,60 € à 133,90 €	91,20 € à 147,80 €	100 € + 10 € = 110 €
2*	54,40 € à 82,40 €	67,80 € à 90,80 €	65 € + 10 € = 75 €
1*	51,20 €	58,40 €	50 € + 10 € = 60 €

REGLEMENT

Cette réservation ne sera effective qu'à réception de ce bulletin accompagné du règlement correspondant au montant des arrhes de la catégorie souhaitée et frais de dossier adressé soit par :

- chèque, libellé à l'ordre de "Office de Tourisme de Rouen"
- virement bancaire (money order) sur la Société Générale N° 30003 01780 000372 505 24-85 –
34, rue Jeanne d'Arc ROUEN
- carte bancaire, sans oublier d'inscrire le numéro de la carte et la date de validité

Eurocard/Mastercard No de ma carte :
 Visa Date d'expiration : Cryptogramme :
 J'autorise l'Office de Tourisme à débiter ma carte d'un montant de : € Signature :

CONDITIONS

Les demandes seront satisfaites dans l'ordre de leur réception et selon les disponibilités de réservations offertes. L'Office de Tourisme accusera réception et enverra à chaque congressiste confirmation de réservation de chambre et indication de l'hôtel retenu. Passé le délai d'un mois avant la manifestation, nous ne garantirons les demandes d'hébergement que dans la mesure de nos disponibilités.

ANNULATIONS

Seules les annulations parvenant par lettre ou fax à l'Office de Tourisme au plus tard 15 jours avant la date prévue d'occupation de la chambre, permettront le remboursement des arrhes, les frais de dossier restant acquis à l'Office de Tourisme. **Après la date du 17 mai 2010, les arrhes ne seront pas remboursées.**